

**La Préfète de l'Allier**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**  
**Chevalier des Palmes académiques**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique unique  
dans le cadre de l'instruction administrative  
d'une demande de permis de construire déposée par la société  
SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE NEUILLY-LE-REAL  
en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol,  
d'une puissance envisagée de 12,41 Mwc, au lieu-dit « Les Vayots »  
sur le territoire de la commune de Neuilly-Le-Réal (03340)  
et de la demande de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme  
de cette commune**

**Par arrêté n° 2785/2024 du 9 décembre 2024**, une enquête publique unique sur les projets susvisés, d'une durée de 34 jours, est prescrite du **lundi 20 janvier 2025 jusqu'au samedi 22 février 2025 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, délivrée par la préfète de l'Allier, est une autorisation de permis de construire assortie du respect de prescriptions spécifiques, ou un refus de permis de construire.

La commune de Neuilly-le-Réal est l'autorité compétente pour approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

La commune concernée par cette enquête est Neuilly-le-Réal.

**L'enquête sera conduite par** Mme Marie-Odile RIVENEZ, ingénieur en chef du génie rural des Eaux et des Forêts, retraitée de l'administration, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celle-ci, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à Mme Marie-Hélène DEVAUD désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :**

- sur support papier (ou numérique) en mairie de Neuilly-le-Réal, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;

- sur le site internet de la Préfecture de l'Allier : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)

[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5868>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact environnementale, relatif au projet, ainsi que les avis de la Mission régionale d'autorité environnementale.

**Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du lundi 20 janvier 2025, à partir de 9 heures, jusqu'au samedi 22 février 2025 inclus, à 12 heures, selon les modalités suivantes :**

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Neuilly-le-Réal, tenu à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

- sur un registre dématérialisé accessible sur internet via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5868>

(ce lien est également disponible sur le site : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) > Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;

- par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-5868@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5868@registre-dematerialise.fr)

- par courrier envoyé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Neuilly-le-Réal, 2 Place de la Mairie - 03340 Neuilly-le-Réal.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public** pour recevoir les observations orales ou écrites, pendant ses **permanences assurées les jours suivants :**

à la Mairie de Neuilly-le-Réal :

- **Lundi 20 janvier 2025, de 09 h 00 à 12 h 00** (ouverture de l'enquête)

- **Mardi 28 janvier 2025, de 9 h 00 à 12 h 00**

- **Vendredi 7 février 2025, de 14 h 30 à 17 h 30**

- **Mercredi 12 février 2025, de 09 h 00 à 12 h 00**

- **Samedi 22 février 2025, de 09 h 00 à 12 h 00** (clôture de l'enquête)

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de Neuilly-le-Réal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Neuilly-le-Réal et sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis est affiché en mairie de Neuilly-le-Réal et sur les lieux de l'aménagement projeté, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.

**Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :**

**SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE NEUILLY- LE- REAL**

Chez EDF Renouvelables France

À l'attention de Mme Lise MICHAUDET

5 Ter Avenue René Cassin

69009 LYON

Tél. : 06 01 92 03 82

